

COMMUNE DE LOCMARIAQUER
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCMARIAQUER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LOCMARIAQUER sous la présidence de M. CAGNARD Hervé, Maire

Date de convocation : 03 avril 2025
Etaient présents : M. CAGNARD Hervé, Maire

M. MAHE Bertrand, Mme JEGO Anne-Marie, M. MADEC Jacques, Mme RIO Annick,
M. BEGKOYIAN Pierre, Adjoint ;
Mme DUVERGER Cécile, M. MATIGNON Philippe, Mme ROSSIGNOL Christine, M. PASCO Yann,
Mme RUMEUR Anne, MM. HUET Pascal, CAILLOCE Stéphane, LE SOMMER Charles, *Conseillers municipaux* ;

En exercice : 19

Présents : 14
(13 aux points 8 & 9)

Votants : 17
(16 aux points 8 & 9)

Représentées : Mme HERVE Nadia par Mme ROSSIGNOL Christine
M. FICKO David par M. LE SOMMER Charles
Mme WLODARCZAK Françoise par Mme RIO Annick

Excusées : Mme BERTHO-LAUNAY Sandrine
Mme KERZERHO Sophie

Secrétaire de séance : M. PASCO Yann

LISTE DES DELIBERATIONS

n°2025-3-1: Energie-Photovoltaïque – Budget primitif 2025

n°2025-3-2: Port – Budget primitif 2025

n°2025-3-3: Camping Municipal – Budget primitif 2025

n°2025-3-4: Commune – Budget primitif 2025

n°2025-3-5: Taux d'imposition 2024 des impôts locaux

n°2025-3-6: Subventions 2025-2

n°2025-3-7: Enfance jeunesse : Tarifs Pass Nautisme 2025

n°2025-3-8 : Acquisition de la parcelle BK 133 pour moitié

n°2025-3-9: Pacte de préférence pour la BK 127 et la moitié de la BK 133

n°2025-3-10 : Motion de soutien aux agents publics de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dans l'exercice de leurs fonctions

n°2025-3-11: Compte rendu de la décision dans l'instance n°24NT02831 auprès de la Cour Administrative d'Appel de Nantes

n°2025-3-1: Energie-Photovoltaïque – Budget primitif 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le compte financier unique de l'Energie Photovoltaïque pour l'exercice 2024 approuvé par délibération n°2025-1-1 du 04 mars 2025;

VU l'affectation du résultat 2024 de l'Energie Photovoltaïque approuvée par délibération n°2025-1-5 du 04 mars 2025

Après avis de la Commission des Finances réunie le 1^{er} avril 2025;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

APPROUVE le budget primitif de l'Energie Photovoltaïque pour l'année 2025 qui fait ressortir les équilibres suivants :

- En section d'exploitation : 29 609,89 €
- En section d'investissement : 82 455,01 €

n°2025-3-2: Port – Budget primitif 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le compte financier unique du Port pour l'exercice 2024 approuvé par délibération n°2025-1-2 du 04 mars 2025;

VU l'affectation du résultat 2024 du Port approuvée par délibération n°2025-1-6 du 04 mars 2025

Après avis de la Commission des Finances réunie le 1^{er} avril 2025;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

APPROUVE le budget primitif du Port pour l'année 2025 qui fait ressortir les équilibres suivants :

- En section d'exploitation : 532 191,59 €
- En section d'investissement : 547 965,58 €

n°2025-3-3: Camping Municipal – Budget primitif 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le compte financier unique du Camping pour l'exercice 2024 approuvé par délibération n°2025-1-3 du 04 mars 2025;

VU l'affectation du résultat 2024 du Camping approuvée par délibération n°2025-1-7 du 04 mars 2025

Après avis de la Commission des Finances réunie le 1^{er} avril 2025;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

APPROUVE le budget primitif du Camping Municipal pour l'année 2025 qui fait ressortir les équilibres suivants :

- En section d'exploitation : 1 225 264,54 €
- En section d'investissement : 829 971,29 €

n°2025-3-4: Commune – Budget primitif 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le compte financier unique de la Commune pour l'exercice 2024 approuvé par délibération n°2025-1-4 du 04 mars 2025;

VU l'affectation du résultat 2024 de la Commune approuvée par délibération n°2025-1-8 du 04 mars 2025;

Après avis de la commission des finances réunie le 1^{er} avril 2025 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

APPROUVE le budget primitif de la Commune pour l'année 2024 qui fait ressortir les équilibres suivants :

- En section de fonctionnement : 3 360 809,19 €
- En section d'investissement : 4 000 114,85 €

n°2025-3-5: Taux d'imposition 2025 des impôts locaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'état 1259 de notification des taxes directes locales pour 2025 établi par la Direction des Services Fiscaux du Morbihan ;

VU le budget primitif 2025 de la Commune ;

Considérant qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition pour l'année 2025 des taxes suivantes : taxe foncière bâti (TFB), taxe foncière non bâti (TFNB) et taxe d'habitation (TH)

Considérant la majoration de 30 % de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Considérant la révision forfaitaire des valeurs locatives de +1,7 % en 2025 ;

Considérant que l'équilibre du budget nécessite un produit de 1 806 414 € ;

Pour 2025 les bases prévisionnelles et les produits correspondant sont les suivantes :

Taxes	Produit attendu	
	Bases	Produits
Foncieres bâties	4 777 000	1 705 389 €
Foncieres non bâties	54 000	23 215 €
Taxe d'habitation	4 696 000	409 491 €
Majoration taxe d'habitation	4 361 000	114 084 €
Allocations compensatrices		8 568 €
Contribution effet correcteur		-454 333 €
	Total	1 806 414 €

Après avis de la commission des finances réunie le 1^{er} avril 2025 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

APPROUVE pour l'année 2025 le maintien des taux d'impositions comme suit:

Taxes	2024	2025
Foncier bâti	35,70%	35,70%
Foncier non bâti	42,99%	42,99%
Taxe d'habitation	8,72%	8,72%

Taux		
Majoration de la taxe d'habitation	30%	30%

2025-3-6: Subventions 2025-2

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions d'attribution de subventions à attribuer à des associations, organisme et personne privée;

Après avis de la commission des Finances réunie le 1^{er} avril 2025 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

ATTRIBUE aux associations, organisme et personne privée les subventions suivantes conformément au tableau ci-dessous :

N°		NOM DU DEMANDEUR	N° ARTICLE	2024	2025
22	COMMUNALE	Du vent dans les notes	65748		400,00 €
23	COMMUNALE	L'écume des livres	65748		500,00 €
24	COMMUNALE	LPC - Animation du 14 juillet	65748		400,00 €
1	EXCEPTIONNELLE	ALAN MOREAU	65748	750,00 €	500,00 €
25	NON COMMUNALE	L'ACDGM 56 pour le CME	65748		200,00 €

DECIDE de ne pas attribuer par 9 voix contre, 7 pour et 1 abstention de subvention exceptionnelle au Centre des Monuments Nationaux.

Monsieur le Maire expose aux Conseillers que par arrêté en date du 8 octobre 2015 Monsieur le Préfet a avisé de la restitution aux communes de Crac'h, Locmariaquer, Saint Philibert de la compétence relative aux actions intercommunales développées en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Considérant qu' à compter du 1^{er} janvier 2023, la compétence relative à l'enfance-jeunesse est assumée conjointement avec la Commune de St Philibert via une délégation de service public assumée par l'UFCV.

Dans ce cadre, le comité de pilotage enfance jeunesse souhaite continuer le développement de l'activité voile sur les 2 communes avec le « PASS NAUTISME » en maintenant le nombre de stage à 130.

Vu la réunion du Comité de pilotage du jeudi 13 mars 2025,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

VALIDE les tarifs pour l'année 2025 pour les activités nautiques ci-annexés.

RECONDUIT la participation de la Commune :

- pour les enfants des résidents ou travaillant à l'année à 50 %
- pour les petits enfants dont les grands parents habitent à l'année à 25 %.

APPROUVE le budget prévisionnel 2025 annexé à la présente délibération.

BUDGET PREVISIONNEL 2025

CHARGES				PRODUITS		
Période	Coût unitaire	Places	Total		Coût unitaire	Total
STAGES Résidents ou travaillant à l'année Pour petits enfants dont les grands parents habitent à l'année		105 80 50	Participation de 25%			
VACANCES ETE (8 semaines) VACANCES PRINTEMPS ET TOUSSAINT Calcul de la moyenne des supports 2 360,00 €	196,67 €	197	20 685,00 €			10 342,50 €
SAINT PHILIBERT				SAINT PHILIBERT		
Optimist	160,00 €			Optimist	80,00 €	
Catsy	200,00 €			Catsy	100,00 €	
Open Skiff	210,00 €			Open Skiff	105,00 €	
Planche à voile	200,00 €			Planche à voile	100,00 €	
Teddy	210,00 €			Teddy	105,00 €	
SL16	230,00 €			SL16	115,00 €	
LOCMARIAQUER				LOCMARIAQUER		
Jardin des mers	155,00 €			Jardin des mers	77,50 €	
Optimist	160,00 €			Optimist	80,00 €	
Fun boat	195,00 €			Fun boat	97,50 €	
Erplast M	210,00 €			Erplast M	105,00 €	
Planche à voile	200,00 €			Planche à voile	100,00 €	
RS16 & HC16	230,00 €			RS16 & HC16	115,00 €	
PERIODE SCOLAIRE						
	30,00 €		7 680,00 €			3 840,00 €
MERCREDIS PRINTEMPS du 23/04 au 25/06		10				
SAMEDIS PRINTEMPS du 26/04 au 28/06	la séance	10				
MERCREDIS AUTOMNE du 10/09 au 15/10	8 places	6				
SAMEDIS AUTOMNE du 13/09 au 18/10	par séance	6				
				PARTICIPATION FAMILLES		14 182,50 €
				PARTICIPATION collectivités		14 182,50 €
TOTAL CHARGES EXPLOITATION			28 365,00 €	TOTAL PRODUITS EXPLOITATION		28 365,00 €

PARTICIPANTS PAR COMMUNE EN 2024	
LOCMARIAQUER	63
ST PHILIBERT	49
EXTERIEURS	10
St Philibert	0
Locmariaquer	10
TOTAL	122

	Prévu
PASS VOILE LOISIRS	28 365,00 €
COMMUNICATION	300,00 €
CQP monitorat voile	2 000,00 €
TOTAL	30 665,00 €
Rappel : prévisionnel 2024	29 655,00 €
Δ N-1	1 010,00 €

n° 2025-3-8 : Acquisition de la parcelle BK 133 pour moitié

A l'annonce du bordereau Monsieur Charles LE SOMMER informe Monsieur le Maire qu'étant en relation en tant qu'acheteur auprès de l'indivision venderesse, il ne participera ni au débat ni au vote de cette question.

Monsieur le Maire prend acte.

Monsieur le Maire expose aux Conseillers qu'il a reçu une notification de vente pour la parcelle BK 133 classée en zone Aa.

Compte tenu de sa contenance de 7 356 m2 et de son zonage agricole, l'exercice du droit de préemption de la SAFER a été sollicité afin de préserver cette destination dans le cadre de la politique de réserve foncière.

Les conditions de vente de cette parcelle ayant été fixées par jugement suite à une très longue procédure, il n'est pas souhaité de les remettre en cause.

Par contre il a été convenu avec l'un des acquéreurs de la moitié de lui racheter sa part.

Considérant le prix de vente de 5 517 € fixé par jugement et les frais et droits de l'acte d'acquisition

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 15 voix pour et 1 abstention:

DECIDE d'acquérir la moitié de la parcelle BK 133 de 73 a 56 ca à Monsieur et Madame CHAUVOT de BEAUCHENE pour 3 308,50 €.

PREND en charge les frais de notaire et ceux de géomètre si nécessaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la concrétisation de cette acquisition.

n° 2025-3-9: Pacte de préférence pour la BK 127 et la moitié de la BK 133

A l'annonce du bordereau Monsieur Charles LE SOMMER informe Monsieur le Maire qu'étant en relation en tant qu'acheteur auprès de l'indivision venderesse, il ne participera ni au débat ni au vote de cette question.

Monsieur le Maire prend acte.

Monsieur le Maire expose aux Conseillers qu'il a reçu une notification de vente pour la parcelle BK 127 classée en zone Aa.

Compte tenu que cette parcelle est l'accès ouest de la parcelle BK 133, il a été sollicité comme pour la parcelle précitée l'exercice du droit de préemption de la SAFER.

Les conditions de vente de cette parcelle ayant été fixées par jugement suite à une très longue procédure, il n'est pas souhaité de les remettre en cause.

Par contre l'acheteur étant le coacquéreur de la parcelle BK 133, il a été convenu avec lui qu'en cas de vente des bien précités qu'il donnerait à la Commune la préférence sur tout autre amateur ou acquéreur qui se présenterait ou serait présenté, au bénéficiaire, qui, en conséquence, aura le droit d'exiger que l'immeuble dont il s'agit soit vendu pour ces mêmes prix, modalité de paiement et conditions.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 15 voix pour et 1 abstention:

VALIDE un pacte de préférence pour la parcelle BK 127 et la moitié de la parcelle BK 133 auprès de Monsieur et Madame LE COZ.

PREND en charge les frais et honoraires de notaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la concrétisation de cette décision.

n°2025-3-10 : Motion de soutien aux agents publics de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dans l'exercice de leurs fonctions

Monsieur le Maire expose aux Conseillers que le conseil scientifique de l'OFB est composé de vingt-cinq membres dont deux désignés parmi le personnel en activité, choisis en raison de leurs compétences scientifiques et techniques et nommés par arrêté conjoint des ministres de tutelle. Le conseil scientifique est indépendant, il assiste le conseil d'administration dans la définition de la politique scientifique de l'établissement. Il peut être consulté par le président du conseil d'administration ou le directeur général sur toute question relative aux missions de l'établissement. Il peut également se saisir de toute question qu'il juge pertinente au regard de ses missions et formuler toute recommandation.

Ce conseil scientifique avait publié en 2024, un message de soutien à tous ses agents en ces termes :

Début de citation :

Février 2024

Soutien du CS de l'OFB à l'OFB et à ses agents

Nous, membres du conseil scientifique de l'OFB, condamnons à l'unanimité et avec la plus grande fermeté les attaques visant l'OFB et apportons notre soutien à l'établissement et à ses personnels. Les attaques réitérées contre l'OFB et la police de l'environnement sont inacceptables.

Nous le rappelons : le déclin de la biodiversité à une vitesse et une intensité jamais égalées est scientifiquement établi et les menaces sur l'eau et la biodiversité - la conversion des espaces naturels, le changement d'utilisation et de gestion des terres vers des activités intensives, changement d'utilisation des sols, la surexploitation des ressources, les pollutions, le changement climatique, et les espèces exotiques envahissantes - sont toutes d'origine humaine et s'exacerbent mutuellement.

Pour tenter d'enrayer ce déclin qui met en péril les conditions mêmes d'habitabilité de la planète pour l'ensemble des vivants, des mesures ambitieuses ont été actées dans le cadre de la troisième Stratégie nationale de la biodiversité, et des lois européennes et nationales ont été votées. Si ces actions, que la communauté scientifique internationale considère comme indispensables, ne sont pas encore à la hauteur de la crise que nous vivons, elles ont permis des avancées significatives.

Elles sont aujourd'hui gravement remises en cause. Il est indispensable de s'assurer de l'efficacité de l'action au regard des responsabilités environnementales, l'effectivité des lois étant liée, à la fois, à la cohérence entre les différents instruments juridiques et à leur mise en œuvre concrète. La conservation de la biodiversité et la préservation de l'eau relèvent d'un intérêt commun à toute la société. La police de l'environnement, police spécialisée, joue ainsi un rôle majeur et elle ne doit en aucun cas être ni discréditée, ni amputée de ses prérogatives.

Nous défendons la position singulière et plurielle de l'OFB, acteur central de la construction et de la mise en œuvre des politiques publiques de l'eau et de la biodiversité. L'OFB joue un rôle majeur dans l'accompagnement des changements transformateurs sociétaux pour l'environnement. Il s'adosse aux connaissances scientifiques en collaboration avec les organismes de recherche, et utilise pour son action les résultats les plus récents. L'effet délétère des produits phytosanitaires dans le déclin observé de plusieurs groupes d'espèces comme les oiseaux communs, les insectes, dont les pollinisateurs, les organismes du sol, dont on connaît le rôle vital, notamment dans la production agricole, est aujourd'hui très bien documenté. L'utilisation des pesticides affecte également la santé humaine, à commencer par celle des professionnels qui les utilisent.

Par ailleurs, agir pour la biodiversité nécessite de préserver et restaurer des espaces aux fonctions essentielles, comme les haies, les jachères et les zones humides. Ce sont quelques exemples des actions menées par les personnels de l'OFB pour le bien commun des générations présentes et futures et des autres vivants. Reculer sur ces points ne peut avoir que des conséquences désastreuses, y compris pour les acteurs agricoles, en fragilisant le tissu vivant qui est la base de leur activité et de nos vies.

Nous défendons une alliance entre agriculture et biodiversité et non une opposition actuellement présentée de façon caricaturale et fallacieuse. Renouer le dialogue et un partage des savoirs entre le monde de la conservation et les acteurs du monde agricole est en ce sens un enjeu crucial. Le système agroalimentaire actuel, aujourd'hui dominant, constitue l'une des principales pressions sur la biodiversité, dont l'érosion continue provoque, en retour, une fragilisation de tous les modèles agricoles.

Les politiques publiques, comptables vis-à-vis des générations futures, ne doivent pas renoncer à la transition agroécologique mais l'accompagner, la guider et la soutenir, au bénéfice de la biodiversité, de l'atténuation et de l'adaptation du changement climatique, de la santé des humains (et en premier lieu des producteurs), des autres êtres vivants et de l'agriculture elle-même. Veiller au respect de bonnes pratiques dans les milieux agricoles, qui recouvrent près de la moitié de la surface de la France, c'est assurer un formidable maillage écologique et social à travers notre territoire et contribuer à atteindre collectivement des objectifs de conservation de grande ampleur, au bénéfice de tous.

Aujourd'hui, force est de constater que les tensions sont montées d'un cran. Nous comprenons les problématiques voire la détresse que peut rencontrer le monde agricole aujourd'hui, mais nous souhaitons rappeler que l'opposition frontale et la recherche de potentiels « boucs émissaires » ne sont jamais la solution pour sécuriser une filière si importante pour la France.

Les agents de l'OFB exercent des missions essentielles pour la préservation de la biodiversité (recensement des espèces, étude de la faune et de la flore, lutte contre le braconnage, sensibilisation de la population...) et pour l'application de la loi, et nous croyons possible une cohabitation d'une agriculture respectueuse de l'environnement (la situation la plus répandue sur notre territoire d'ailleurs).

Alors que la biodiversité s'effondre, ils ne devraient pas être stigmatisés mais soutenus par le plus grand nombre.

Fin de citation

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 13 voix pour, 1 contre et 3 abstentions:

APPORTE SON SOUTIEN aux agents publics de l'Office Français de la Biodiversité mis en cause dans l'exercice de leurs fonctions

RAPPELE que l'OFB joue un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité en veillant et contrôlant que le droit de l'environnement soit bien appliqué et ne soit pas bafoué.

DIT que la Commune défend l'existence essentielle d'une police de l'environnement

n°2025-3-11: Compte rendu de la décision dans l'instance n°24NT02831 auprès de la Cour Administrative d'Appel de Nantes
--

Monsieur le Maire rappelle aux les Conseillers que par délibération n°2024-6-8 du 19 novembre 2024 il avait été autorisé à ester en justice dans le recours enregistré sous le n°24NT02831 le 26 septembre 2024 auprès de la Cour Administrative d'Appel de Nantes.

Pour mémoire ce recours portait sur le jugement rendu le 23 avril 2024 dans le recours n°2001784 contre la modification n°1bis du PLU.

Il est **RENDU COMPTE** de l'ordonnance du 06 mars 2025 donnant acte du désistement de Monsieur Yves GOUZER.

Questions diverses Conseil Municipal du 10 avril 2025

1 – ARS

1.1/ Point COVID : (éléments du 3 avril 2025) :

Depuis l'émergence du COVID-19, la surveillance épidémiologique de Santé publique France repose sur un dispositif multi-sources qui permet un meilleur suivi.

Santé publique France décrit une « activité globalement stable à des niveaux bas ».

1.2/ Point Grippe :

Santé publique France annonce des niveaux bas .

2 - DIVERS :

2.1/ Situation hydrologique :

La pluviométrie mensuelle a été conforme à la normale.

Le Centre de ressources et d'expertise scientifique sur l'eau de Bretagne (Creseb) en partenariat avec le Haut Conseil Breton pour le Climat (HCBC) a réalisé une étude sur les enjeux « Eau et Climat », afin de contribuer à la prise de conscience des impacts du changement climatique.

2.2/ Conseil de Surveillance Semaine du Golfe

- moins de gros bateaux et un peu plus de petits
- budget contenu
- programme d'animations sur les communes réalisé.
- pas de parade d'ouverture le lundi, mais un accueil des flottilles.
- répertorier les dépenses communales.

2.3/ Divers Cie des PORTS :

- Dynamique d'investissement maintenue, malgré le décalage de certains projets.
- La Cie c'est : 12 400 places de port, plus de 82 300 nuitées/an et un effectif de 307 employés.

2.4/ Conseil Départemental :

- Dans un contexte national marqué par une forte dégradation des finances, le Morbihan fait figure d'exception. Grâce à des mesures fortes et raisonnées, le Département maintient une dette maîtrisée, bien inférieure à celle des autres Départements. Il a d'ailleurs été distingué au niveau national par l'Agence France Locale avec la meilleure note de "scoring bancaire" parmi tous les départements de France.

Cette gestion rigoureuse ne freine en rien l'ambition du Département qui maintient une très bonne capacité d'investissement. La collectivité parvient également à maîtriser ses dépenses de fonctionnement, tout en garantissant des moyens pour ses compétences socles, qu'il s'agisse des collèges, de l'action sociale ou des aides aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées.

Le compte administratif 2024 se solde par un résultat excédentaire brut de 25,05 millions d'euros. Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 775,81 millions d'euros cette année, avec un taux d'exécution de 101,4%.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 679,35 millions d'euros, enregistrant une augmentation de 4,9 % par rapport à l'année précédente, soit une hausse de 31,7 millions d'euros.

Les solidarités et l'action sociale représentent ainsi 442,67 millions d'euros, soit environ 65% du budget total.

Quant aux dépenses réelles d'investissement, elles s'élèvent à 141,47 millions d'euros.

- Avec ses riches forêts, 21% du territoire, et des landes plus discrètes, le Morbihan est le département le plus boisé de Bretagne. Mais ces milieux, essentiels à la vie et à la biodiversité, sont soumis à des menaces grandissantes : incendies, sécheresses, etc... Face à ces enjeux climatiques, le Département s'engage à renforcer son action pour protéger ces milieux naturels.

Sur la base des constats effectués, le plan départemental repose sur quatre enjeux essentiels :

- **Adapter la gestion des forêts et landes aux changements climatiques** (améliorer la connaissance sur les écosystèmes forestiers, préserver leur état de conservation...)
- **Soutenir la structuration de la forêt privée et la valorisation du bois local** (accompagner les propriétaires à organiser leur gestion, développer des filières de valorisation des productions locales)
- **Renforcer la gestion des risques climatiques** (organiser la gestion des risques pour les massifs forestiers et landes prioritaires, informer et former la population sur les dangers potentiels et les mesures préventives)
- **Sensibiliser et favoriser une meilleure cohabitation des usages** (améliorer l'accueil du public, développer les sorties nature...)

▪ Politique du SDISS/56 - Réunion du 31 Mars 2025 :

- 65 casernes dans le Morbihan et une seule appartient en propre au Département.
- gouvernance partagée : c'est le Préfet qui dirige le SDISS, mais le service et les SIVU sont gérés par le directeur du SDISS (un élu) et par les communes partenaires. Sur le

- terrain, les pompiers interviennent dans le cadre de la police du Maire.
- 44 560 interventions et 2 520 sapeurs-pompiers.
- Budget de fonctionnement de 61 M€ et d'investissement de 12 M€ dont 8,5 M€ d'équipement.
- Financement par Département (+ 6,4% de frais en 2024) et communes (+ 1,8%).
- Problème des casernes : pas d'harmonisation des travaux et certains projets trop ambitieux. Besoins de construction : déterminer le besoin et informer le SDISS – Echange communes /SDISS indispensable. Dorénavant, il faudra l'accord du département avant le lancement des travaux pour obtenir les subventions.

2.5/ Conférence Régionale de Gouvernance / GT Mesures / SCOT des 5 Mars, 27 Mars et 4 avril.

Travaux en cours, les décisions doivent être actés par la CRG.

Actualité : le projet de loi du Sénat TRACE n'est pas agréé pour l'instant, donc pas applicable.

- Bilan d'étape : dialogue facilitée, amélioration de l'appropriation des enjeux relatif au ZAN au niveau Région et relais auprès des SCOT.
- La PPL Trace propose la suppression de l'artificialisation pour la consommation d'ENAF, mais le Maintien de la neutralité foncière à 2050. Les points d'inquiétudes : l'artificialisation (quelles fonctions pour le sol), les objectifs intermédiaires et les fragilités juridiques.
 - Le GT Mesure : élaboration d'un document concernant la gestion du MOS et mise en place de la plateforme « Visu Foncier » regroupant plusieurs documents d'urbanisme et d'environnement.
 - le GT Mise en œuvre : consultations et communication sur la sobriété foncière. Mise en œuvre du redécoupage des parcelles (stricte Artificialisation) ?

2/6 Proposition de loi TRACE du Sénat :

- Proposition de loi TRACE. En commission, les Sénateurs adoptent un texte proposant des assouplissements. Cette proposition de loi vise à abroger l'objectif intermédiaire de 2031 en laissant aux collectivités le soin de fixer le rythme d'artificialisation. Elle reporte également les délais fixés de mise à jour des documents d'urbanisme. L'objectif intermédiaire passerait de 2024 à 2034 au lieu de 2021 à 2031. L'industrie, les logements sociaux, la production d'énergie, le service des eaux ne seraient pas concernés par la consommation d'espace en ENAF. Nouveau calendrier proposé : mise à jour du SRADDET avant août 2027, du Scot avant août 2028 et des PLU avant août 2029. Il y aurait une possibilité de dépassement. Pour les PENE, l'état rendrait 806ha à la Région. La CRG deviendrait la Conférence Régionale de Sobriété Foncière et les projets d'envergure Régionale prendraient en compte les établissements scolaires, l'accueil des Gens du Voyage et les plateformes de gestion des déchets. Toutefois, à ce stade, la proposition doit être validée par l'Assemblée Nationale avant promulgation éventuelle. En outre, le Pays d'Auray, et donc son SCOT, dépend du SRADDET de la région Bretagne. Pour une éventuelle mise en œuvre d'une adaptation/modification du SCOT, il faudrait d'abord une modification du SRADDET.

2.7/ CDNPS du 27 Mars 2025 (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites).

Lors de cette commission, de nombreux dossiers ont été instruits. Parmi ceux-ci, des dossiers concernant notre territoire :

- St Philibert : rénovation bâtiment ostréicole = Favorable avec réserves
- Crac'h : construction d'un carport = favorable
- Carnac : construction hangar agricole = favorable
- Carnac : construction serres = favorable
- Brec'h : construction piscine = favorable
- Pluneret : construction piscine = favorable

- St Philibert : changement destination ferme : favorable avec réserves
- Crac'h : mât photovoltaïques = refus pour irrecevabilité
- Locoal-Mendon : réfection maison = irrecevable.

3- AQTA / Pays d'AURAY :

3.1/ Comité syndical et Copil du Pays d'Auray du 7 Mars 2025.

- Autorisation de mandater 25% du budget
 - Convention CDG 56 pour missions facultatives supplémentaires
 - Demande subventions Feampa pour 2025
 - Approbation Compte financier unique
 - Point sur la proposition TRACE d'adaptation du ZAN
 - Optimisation des services pour faire face à l'augmentation des activités, sans surcouts.
 - Point sur la procédure modification simplifiée du SCOT
- Comité Leader / gestion des fonds Européens :
 - Modification de la composition des membres du comité de programme.
 - Mise en œuvre d'une coordination des politiques publiques en matière de paysage (SCOT)
 - SCOT/ZAN : Le Schéma de cohérence territoriale et la loi Zéro artificialisation nette expliquée à Saint-Pierre Quiberon le jeudi 27 mars lors d'une 1^{ère} réunion publique et à Sauzon le 8 avril. Une délégation d'AQTA est venue présenter, les enjeux de la loi Climat et résilience et l'application du ZAN, zéro artificialisation nette, dans le Schéma de cohérence territoriale (Scot) du pays d'Auray.

3.2/ AQTA :

Suite aux nouvelles dispositions prises par la Préfecture du Morbihan, la composition de l'organe délibérant d'AQTA passera lors du prochain mandat de 57 conseillers communautaires à 42, soit 15 conseillers de moins. La répartition des sièges sera proposée par l'EPCI à la Préfecture, pour validation. Toutefois, si un accord intervient entre les communes, le nombre de conseillers pourrait être de 54. Dans tous les cas, Locmariaquer reste à un seul conseiller car le nombre dépend de la « dynamique démographique » des territoires.

- Réunion des VP / AQTA - Les 6 Mars, 20 Mars, 3 avril :
 - candidature pour salle polyvalente (5 communes candidates) pour des activités sport /santé
 - soutien à « Corps et âmes », l'association de secours aux femmes isolées.
 - réussite du lancement du festival Meliscene.
 - problème de financement du projet de la criée de Quiberon
 - mobilité : souhait d'organiser une réunion pour les élus sur les communes (transport à la demande , velib, TER, nouveaux moyens...)
 - étude avec les loueurs de vélos
 - étude sur l'état des réseaux pluviaux communaux
 - 28 mars travaux recul du trait de côte à Lorient
 - meublés de tourisme : phase 1/ nr enregistrement et 2034 pour les DPE. Donc souplesse pour les anciens logements. Le dispositif niveau 1 sera obligatoire a/c de 2026.
 - recherche d'un 3ème local pour l'épicerie solidaire
 - le territoire d'AQTA est très dynamique avec 2500 associations. Création d'une mission dédiée pour soutenir les associations. La question : associations d'intérêt intercommunal ou toutes ?
 - futurs conseillers communautaires = 54 pour avoir à minima 1 représentant. Les communes suivantes perdent un conseiller communautaire : Auray, Plumergat et Etel.
 - recul du trait de côte : nouvelle étude en cours, à prendre en compte dans les PLU.

- Réunion bilan PLH du 20 Mars 2025
 - Indice de vieillissement de 135 en 2024 au lieu de 91 en 2011.
 - Aqta = 31 % de plus de 60 ans
 - solde migratoire positif 3,5 % viennent d'ailleurs
 - 46% des nouveaux arrivants sont Bretons
 - majorité de retraités
 - diminution des demandes de locatif social

Objectifs PLH :

- accueil des jeunes actifs
- accompagner les jeunes pour se loger
- stratégie foncière

Bilan :

- 4 PLU compatible avec le PLH, 9 en cours de révision.
- 215 logements garantis à hauteur de 14M€
- création de l'OFS Aqta (cible = 710 logements)
- préparation du dispositif de régulation des meublés de tourisme (3500 meublés). Obligation dès 2026
- stratégie foncière pour maîtriser le foncier avec Aqta Foncier.
- repérage de parcelles hors ENAF.
- accompagnement des communes pour définition des stratégies foncières.

- Bureau communautaire du vendredi 21 Mars 2025

- garantie d'emprunt pour bailleurs sociaux pour des opérations de logements à Carnac, Ste Anne d'Auray, Erdeven, Landevant et Crac'h
- soutien association Corps et âmes pour le sociaux femmes isolées
- vote des subventions de moins de 23000€ aux associations
- budgets déchets, transport, fibre,
- vote des comptes administratifs
- présentation pré budget
- subventions sup à 23000€ (Orlabay)
- changement en 2026 du nombre de conseillers communautaires (moins) et répartition.
- projet transport : développement lignes de bus en zone urbaine, transport à la demande, transport événementiel, transport saisonniers

- Point annuel Instruction du Droit du 1 avril 2025 :

- Légère baisse d'activité au niveau des permis de construire et permis d'aménager, mais augmentation des demandes de certificat d'urbanisme. Les capacités d'accueil posent également question pour les projets à venir. Le cout d'instruction est de 212€/permis de construire
- Au niveau RH le service compte aujourd'hui 7 instructeurs et un agent qui va intégrer le service avant l'été. A ce jour au niveau des PLUs , on constate 7 révisions et 4 modifications pour intégrer le ZAN. 6 communes vont devoir réviser leur PLU suite aux DUP de l'Etat pour les éoliennes. Concernant l'assainissement, l'état demande de sur dimensionner les équipements.
- Etudes sur la stratégie foncière entre ZAN, renaturation, zones vertes...

- Conférence des Maires du 28 Mars 2025.

- **Transport collectifs** : délégation de service à Transdev pour 12 M€/6 ans. Augmentation du nombre de passages TER et Création de GlazGo. Il s'agit de la création de nouvelles lignes urbaines, du **Transport à la demande** avec réservation jusqu'à H-2 pour une distance minimale de 1,5 kms/jour (si aller-retour). Prise en charge dans les arrêts Breizgo et scolaires avec des minibus électriques. Coût pour l'administré : le prix d'un ticket de bus, soit 1€ et possibilités

d'abonnements mensuels ou annuels. Billetterie par CB, application téléphonique, lieux prédéterminés. Mise en place au 1er septembre.

- Lignes estivales = 7 boucles/jour à Locmariaquer.
- Transport événementiel (Semaine du Golfe)
- Stationnement payant à proximité de la gare d'Auray pour lutter contre les véhicules ventouses (10€/24h et abonnements mensuel/annuel possibles) et multiplication de zones bleues à proximité de la gare.

- Composition du conseil communautaire en vue du renouvellement de 2026. (voir généralités Aqta)

- 1ère réunion publique SCOT/ZAN le 27 Mars et 2^{ème} le 8 Avril.

- Conseil communautaire du 4 Avril 2025.

Depuis 2020, AQTA met en œuvre un projet politique ambitieux, adopté à l'unanimité en juin 2021, pour répondre aux enjeux prioritaires du territoire. Face aux crises successives, la collectivité a su faire preuve de résilience et réaffirme cette année encore, malgré un contexte budgétaire et politique incertain, sa capacité à porter les projets d'investissement ambitieux au service des habitants et des communes.

Délibération sur la composition du futur Conseil communautaire.

Aménagement/Mobilités :

- Investir massivement pour le ferroviaire (doublement de l'offre Breizh Go express, démarrage des travaux du tire-bouchon, rénovation et réflexion sur le devenir de la ligne Auray Quiberon, étude de « mini PEM » dans les gares du territoire)
- Encourager la pratique du vélo en finançant l'aménagement de pistes cyclables, les aides à l'acquisition et la potentielle extension du dispositif de vélos en libre-service
- Impliquer la collectivité dans l'organisation de Bretagne Mobilités
- Optimiser le réseau de transports à partir du 1er septembre en lien avec le délégataire retenu.

Qualité de vie/Enfance jeunesse :

- Transférer le multi accueil de Landévant
- Travaux de réhabilitation à la Maison des P'tits loups à Carnac
- Soutien des projets de Maisons d'Assistantes Maternelles
- Soutien de la Mission Locale

Qualité de vie/Santé :

- Déployer la Maison sport-santé avec l'UFOLEP
- Création à venir d'un conseil local de la santé mentale

Qualité de vie/Vie associative :

- Développer de nouvelles missions de soutien et d'accompagnement de la vie associative
- Définir les contours d'un complexe multifonction polyvalent (culture, sport, économie, associatif, institutionnel...)

- COFIL Stratégie Foncière du 20 Mars 2025

- stratégie de portage foncier à adapter aux différents projets
- associer les élus du COFIL aux Mairies pour la désignation du porteur de projet
- étude de portage à long terme
- nouvelles sollicitations de conventions AFTA foncier
- avancement des projets déjà validés
- synthèse des projets en cours

4- COMMUNE :

Communication :

- Un référendum sur l'approbation d'un projet de construction d'habitat en Bail Réel Solidaire se déroulera le dimanche 18 Mai. Des règles précises sont édictées par la Préfecture et il est notamment stipulé que la campagne référendaire se déroulera du 5 au 17 Mai. En outre, je précise que, conformément à la réglementation, le résultat pourra être appliqué dès lors qu'il y aura plus de 50% de votants.
- Déploiement de la fibre : opérations en cours sur notre commune, mais nous rencontrons une difficulté : la mise en place de poteaux spécifiques alors que sur certains secteurs ceux-ci seraient doublés avec les poteaux d'ENEDIS. Tentative en cours pour résoudre ce problème. Sur le territoire d'AQTA, nous en sommes à 51% de prises raccordables commercialisées, 26% sont livrées mais pas encore intégrées (distribution à venir avec Transport déjà réceptionné). 23% des prises restantes ont été validées en études et les travaux de déploiement débutent.

Travaux :

- SPPL : suite à l'érosion, une portion du chemin côtier entre le Guilvin et le Tal-Hir reste interdit car dangereux. Négociations toujours en cours avec la DDTM pour effectuer des travaux de sécurisation.
- Travaux de voirie à Park er Bereu :
 - fin des travaux de terrassements et d'assainissement.
 - achèvement en cours de la voirie provisoire.
- PLU : poursuite des travaux de révision de notre PLU. Chaque conseiller présent peut ainsi appréhender les difficultés pour prévoir le développement de notre commune, suite aux très fortes contraintes liées aux différentes lois et réglementations (lois ALur, Sru, Elan, Littoral, Climat...)

Urbanisme :

- **Maison Ars/Ecole Ty Er Barrez** : nouvelle étude dans le cadre d'un projet global.
- **Maison de santé** : les professionnels ont intégré la structure, la pharmacie va le faire en Mai et une nouvelle kinésithérapeute en juin. Les 8 appartements sont loués.
- **Maison Lautram** : Les 8 appartements sont loués.

Saisonniers : les 4 mobil-homes mis à disposition des entreprises sont loués.

Etudes en cours :

- Études prospectives sur l'évolution portuaire par un groupe d'élus et un Comité Consultatif Citoyens
- Scot/Zan/Mos : analyse des possibilités au regard des règles relatives à la sobriété foncière.
- CCAS/SAAD : suite nouvelles dispositions réglementaires, les SAAD tels qu'ils existent aujourd'hui doivent se regrouper. Une étude du Département envisage un regroupement au sein du Groupement GCSMS de la Ria d'Etel à Belz. Les communes de Carnac, Auray et Locmariaquer demandent une étude de faisabilité pour la création d'un GCSMS zone sud Baie de Quiberon, qui regrouperait les communes de ce bassin de vie. L'objectif est de répondre à la demande du Département, tout en privilégiant la proximité avec nos ayants droits.

Etudes à venir :

- Définition des besoins UNESCO en matière de foncier, d'infrastructures, de services.
- Organisation de la prochaine Semaine du Golfe.
- Prévision de création d'un Comité Consultatif Citoyens sur l'aménagement et la circulation.
- Prévision de création d'un Comité Consultatif Citoyens sur le futur projet de la Ruche.

Agenda :

- **Le 4 Mars :** présentation des travaux du CME
- **Le 5 Mars :** Réunion sur le ZAN
Conférence Régionale de Gouvernance sur la mise en œuvre
- **Le 6 Mars :** Réunion meublés de tourisme
Réunion projet SNL/Sémaphore
Point mensuel Instruction du droit du sol
- **Le 7 Mars :** Copil SCOT comité syndical du Pays d'Auray
- **Le 10 Mars :** Réunion GCSMS (avenir du SAAD) à Auray
Réunion SCOT/ZAN
- **Le 11 Mars :** Conseil Municipal spécifique
- **Le 12 Mars :** Préparation réunion SCOT/ENAF
Visioconférence loi de finances
- **Le 13 Mars :** Réunion PETR/SCOT
Réunion enfance-jeunesse UFCV Pass nautisme
Commission CCAS
Réunion des associations (bénévoles Semaine du Golfe)
- **Le 14 Mars :** Soirée de soutien à Mayotte
- **Le 17 Mars :** Réunion DDTM sentiers côtiers
Réunion AQTA Foncier
- **le 18 Mars :** Comité social territorial AQTA
Commission des impôts
Commission environnement (recul du trait de côte)
- **Le 19 Mars :** Remise de diplôme au CME
- **Le 20 Mars :** Réunion bilan annuel du Plan Local de l'Habitat
Point presse réunion publique SCOT
Conférence Régionale de Gouvernance (SCOT- GT Mesures)
COPIL stratégie foncière AQTA
Conseil d'école
- **Le 21 Mars :** Bureau communautaire
Préparation réunion publique SCOT/ZAN
- **Le 24 Mars :** Présentation « paysages » en conférence des SCOT
Réunion PLU
- **Le 25 Mars :** Commission caisse des écoles
Réunion présentation SCOT/ZAN Conseil Municipal Saint-Pierre-Quiberon
- **Le 27 Mars :** CDNPS en Préfecture
Point mensuel « Instruction du droit du sol »
Réunion publique SCOT/ZAN
- **Le 28 Mars :** Conférence des Maires
CA Compagnie des Ports
- **le 30 Mars :** Cérémonie commémorative des anciens marins (AMMAC)
- **le 01 Avril :** Réunion annuelle instruction du droit du sol
Commission des finances
- **le 02 Avril :** Accueil et présentation (AQTA) du Cluster Algues de Bretagne
- **le 03 Avril :** Réunion AQTA/Vice-présidents
Réunion modification SCOT
Présentation SCOT au Conseil Municipal d'Erdeven
- **le 04 Avril :** Conférence Régionale de Gouvernance
- **Le 07 Avril :** Réunion SCOT
Commission budgets CCAS
- **Le 08 et 09 Avril :** Réunion publique SCOT/ZAN à Belle île

Remerciements :

La Présidente de l'Association Française des Sclérosés en Plaques, remercie le Conseil Municipal pour son soutien.

Je vous remercie de votre attention.

La séance est levée à 21 heures 11

**Vu le secrétaire de séance,
Yann PASCO**

**Vu Le Maire,
Hervé CAGNARD**